

c'est l'attitude absolument intransigeante de ces deux ministres. Comment faudrait-il encore s'adresser à eux? Il y a tout l'espace voulu au Canada pour les exercices dont ils parlent. Y aurait-il une autre raison? Voilà ce que nous aimerions savoir. Qu'on termine toute l'affaire et qu'on dise à ces gens qu'ils ne seront pas expropriés. Qu'on dresse d'autres plans en vue du champ de tir au mortier, puisqu'il en faut un.

M. Schreyer: Monsieur le président, je suis heureux de voir que le ministre associé de la Défense nationale se préoccupe du problème que j'ai abordé hier et encore cet après-midi. La première fois que je lui ai exposé la chose, cela n'a pas semblé le préoccuper ni l'émouvoir. Je suis persuadé que si je n'avais pas soulevé de nouveau la question aujourd'hui, il aurait laissé adopter les crédits sans aucun commentaire à ce sujet.

Il dit maintenant qu'il s'inquiète des personnes qui se trouvent dépossédées dans cette région et qu'il prendra toutes les mesures possibles pour leur obtenir réparation des torts qui leur sont causés. Leur grief est véritable, monsieur le président, car il me semble mal de la part du gouvernement d'user aussi affreusement de ses pouvoirs d'expropriation. Pourquoi le gouvernement, en traitant avec un nombre relativement restreint de petits propriétaires, devrait-il invoquer son pouvoir d'expropriation sans au moins tenter d'abord d'acquérir les biens immobiliers voulus par le procédé de la négociation libre? Le ministre a mentionné que des spéculateurs sur les terrains pouvaient s'immiscer dans l'affaire. Je lui dirai que dans les provinces, depuis des années, la coutume et la pratique est de recourir aussi souvent que possible à la négociation, et de ne recourir à l'expropriation qu'après la rupture ou la paralysie des négociations.

La spéculation n'est guère à craindre dans la collectivité en cause. Ce n'est pas comme s'il s'agissait d'une collectivité de banlieue comprise dans une grande agglomération. Là il y aurait peut-être lieu de s'inquiéter de la spéculation, mais, monsieur le président, non pas dans une municipalité rurale du Canada.

A mon avis, le motif invoqué par le ministre associé constitue une piètre excuse. S'il cherche bien, il trouvera que le vrai motif de l'expropriation en cause tient à la commodité, car il convient mieux à l'administration d'acheter ainsi du terrain. Le ministère n'a qu'à soumettre un projet d'expropriation au bureau d'enregistrement de biens-fonds, et le tour est joué: le terrain est ensuite attribué à la Couronne. Alors il procède aux négociations, mais, selon moi, c'est une formule

spécieuse. Il n'y a pas de véritable négociation. Dans ce cas, les intéressés sont, en fait, dépouillés de leurs droits de propriété.

Le ministre a déclaré qu'après mûre réflexion, il en était venu à la conclusion que ce terrain était nécessaire pour agrandir le camp Valcartier. Toutefois, en lisant les passages de la lettre écrite par le ministre à certaines personnes de la région, et qui ont paru dans les journaux, on constate que ce terrain—soit dit en passant, il en parle comme du corridor de Shannon—est nécessaire comme moyen d'accès à des terrains appartenant au gouvernement au nord du camp Valcartier.

Le ministre nous dirait-il si ce terrain était réellement nécessaire à des fins d'instruction, ou n'était-il nécessaire, de l'avis du ministère, que comme moyen d'accès à des terrains d'entraînement militaire plus vastes et plus au nord, appartenant au gouvernement.

Je ne m'excuse nullement d'avoir soulevé cette question. Quelqu'un m'a demandé pourquoi je devais aborder ce point à la Chambre des communes car, somme toute, cette assemblée est censée traiter des affaires et des problèmes d'intérêt national. On a laissé entendre que seulement 25 familles étaient en cause. Lorsque des organismes aussi importants que des gouvernements transigent avec de petits propriétaires fonciers et empiètent sur leurs droits, il faut se montrer aussi ferme que possible à l'égard de toute infraction commise par ce que le chef de l'opposition appelle l'autocratie. J'espère sincèrement que le ministre ou le ministre associé étudieront de nouveau ce dossier afin de voir si la ligne de conduite qu'ils ont adoptée était bien nécessaire.

M. Woolliams: A mon sens, monsieur le président, la question qu'on pose au ministre et au ministre associé est très simple. Comme on l'a dit, le gouvernement a exproprié cette propriété par un décret du conseil et il a déposé certains documents à ce sujet. Le ministre a parlé de négociations, mais voici tout ce qu'il a dit à ces gens: «Nous négocierons avec vous, mais vous devrez quitter votre propriété. Nous vous rendrons la vie tellement difficile que vous partirez, mais nous négocierons un prix juste et équitable».

En d'autres termes, il dit: «Nous pourrions peut-être vous offrir quelques dollars de plus pour partir».

Voici ce que nous voulons dire ce soir. Ce que les députés demandent, c'est que le ministre ou le ministre associé s'engagent, quand ils parlent des négociations, à se présenter de nouveau au cabinet et à